



**COMMUNE DE MIOS**

Hôtel de ville – Place du XI Novembre – BP 13 – 33380

**MARCHE DE TRAVAUX**

Passé en PROCEDURE ADAPTEE avec possibilité de négociation  
en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016

**COMMUNE DE MIOS (33380)  
MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

**CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE BOIS**

**ACTE D ENGAGEMENT**

**Maître d'ouvrage :**  
**Ville de Mios**  
Hôtel de Ville  
Place du XI Novembre  
33380 MIOS

**Maître d'œuvre :**  
**Pôle aménagement et cadre de vie**

**MAPA N°03-2017**

**Date limite de réception des offres : 24 mars 2017**

## ARTICLE PREMIER – CONTRACTANT

Je soussigné,

NOM et PRENOM : .....

A compléter, au choix, selon la nature de l'entreprise :

Agissant en mon nom personnel

Domicilié à : .....

.....

.....

..... Téléphone

: .....

OU

Agissant pour le nom et pour le compte de la Société : (1)

.....

.....

.....

.....

Au capital de : .....

.....

Ayant pour siège social à : .....

.....

.....

Téléphone : .....

Immatriculé (e) à l'I.N.S.E.E. :

- N° d'identité d'établissement (SIRET) / / / / / / / / / / / / / / /

- Code d'activité économique principale (APE) : .....

.....

- N° d'inscription au registre du commerce et des Sociétés (2) .....

.....

(1) intitulé complet et forme juridique de la société

(2) remplacer, s'il y a lieu, "registre du commerce et des sociétés" par " répertoire des métiers"

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés
- et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles 44 à 47 du code des Marchés Publics ;

m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux du lot désigné en page 1, du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date de signature de l'acte d'engagement par mes soins.

Je peux présenter une offre libellée dans l'autre unité monétaire que celle choisie par le maître de l'ouvrage comme monnaie de compte.

Si cette offre est retenue, je suis informé et accepte par avance que la monnaie de compte choisie par le maître de l'ouvrage s'impose à moi dans le cadre de la mise au point finale du marché.

Le maître de l'ouvrage convertit alors cette offre dans la monnaie de compte qu'il a choisie. Cette conversion est faite par application des articles 4 et 5 du règlement CE N° N° 1103/97 du 17 juin 1997

Ces règles de conversion et d'arrondis s'appliquent individuellement à chaque prix unitaire ou forfaitaire du bordereau des prix et éventuellement aux sous-détails de prix unitaires ou décomposition de prix forfaitaire. Le montant de l'offre est recalculé à partir des quantités figurant au détail estimatif.

## ARTICLE 2 – PRIX

### 2 – 1 Montant du marché

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'Art. 3-4 du C.C.A.P.

Les travaux définis au C.C.T.P ne sont pas divisés ni en tranches, ni en lots, l'enveloppe financière dédiée à cette opération est de 50000€ TTC tout compris.

Les travaux d'aménagement de fabrication et de pose de la passerelle seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :

- prix hors T.V.A.	-----	E (en chiffres)
- T.V.A. au taux de 19.60%, soit	-----	E (en chiffres)
- montant T.V.A. incluse	-----	E (en chiffres)

-----  
----- Euros (en lettres)

### 2 – 2 Montant sous-traité

#### 2 – 2 – 1 Montant sous-traité désigné au marché

Les annexes n° ----- au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- montant hors T.V.A	-----	E (en chiffres)
- T.V.A. au taux de 19.60%, soit	-----	E (en chiffres)
- montant T.V.A. incluse	-----	E (en chiffres)

-----  
----- Euros (en lettres)

2 – 2 – 2 Montant sous-traité envisagé

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance les concernant au représentant légal du maître de l'ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder :

Nature de la prestation	Montant hors T.V.A.	Montant de la T.V.A.	Montant T.V.A. incluse
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
Total	Total	Total	Total

2 – 3 Créance présentée en nantissement ou cession

La créance maximale que je pourrai présenter en nantissement ou céder est ainsi de : -----

----- Euros ( -----

----- Euros T.V.A incluse)

ARTICLE 3 – DELAIS

Le délai de la période de préparation est de 15 jours à compter de la date de la notification du marché.

Il n'est pas compris dans le délai d'exécution.

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de 2 mois, à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer l'exécution du / des premier (s) lot (s).

L'ordre de service prescrivant de commencer l'ensemble des travaux sera notifié à chaque entrepreneur titulaire d'un lot.

ARTICLE 4 – PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 3-3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert à l'organisme bancaire -----
- à -----
- au nom de -----
- sous le numéro -----

- code banque ----- code guichet ----- clé -----  
(joindre un RIB ou RIP)
- dans la monnaie de règlement suivante ( ) l'Euro

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Les déclarations des sous-traitants recensés dans les annexes, indiquant qu'ils ne tombent pas sous le coup des interdictions à du décret de mars 2016 relatif au Marchés Publics, sont jointes au présent acte d'engagement.

Fait en un seul original

à -----

Le -----

Mention (s) manuscrite  
" Lu et approuvé"  
Signature (s) de l' (des) entrepreneurs (s)

----- Acceptation de l'offre -----

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le représentant légal du Maître de l'ouvrage

à ----- le : -----

Le représentant légal de la Collectivité certifie que le présent marché a été transmis au représentant de l'Etat le -----

----- Date d'effet du marché -----

Reçu notification du marché le : -----

L'entrepreneur / le mandataire du groupement -----

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé le : ----- par l'entrepreneur / le mandataire du groupement destinataire

Le : ----- (date d'apposition de la signature ci-après



PARTIE RESERVEE A LA REPONSE DE L'ADMINISTRATION

La présente offre est acceptée pour valoir ACTE D'ENGAGEMENT.

A.....

le .....

Signature (de la personne responsable du marché)

Marché n°

--	--	--	--	--	--	--	--

5 NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Elle consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme du marché au titulaire.